



Mon ex refuse que je vois mes enfants

Par **corsica34**, le **26/01/2009** à **18:19**

jje suis separe depuis 1998 et depuis janvier 2006 mon ex refuse de me laisser voir mes enfants j ai depose plainte au comissariat de de sete. je n ai plus aucune nouvelle depus plus d un an. je voudrais faire bloquer la pension alimentaire.est ce que j ai le droit et quelle sont les demarches a suivre merci d avance

Par **Marion2**, le **26/01/2009** à **18:30**

Bonsoir,
Avez-vous un jugement du Juge aux Affaires Familiales déterminant un droit de visite et d'hébergement ?
Au niveau du commissariat de Sète, avez-vous déposé une plainte ou une main-courante ?
Envoyez un courrier recommandé AR à votre ex (épouse ? amie ?) en la mettant en demeure de respecter le jugement.
Vous saisissez en même temps le JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la mère de vos enfants en lui joignant copie de votre lettre recommandée ainsi que la copie du récépissé de votre plainte ou de votre main-courante.
Surtout, continuez à verser la pension alimentaire, ne la faites pas bloquer, ça se retournerait contre vous.
Bon courage.

Par **corsica34**, le **26/01/2009** à **19:57**

je lui ai déjà envoyé une lettre recommandée avec AR ainsi qu'une au JAF du tribunal de grande instance de Montpellier dans le courant de l'année 2007, la seule chose qu'on m'a proposée c'est une conciliation qui n'a rien donné j'ai estimé que la soit-disant conciliatrice prenait partie pour mon ex-compagne

Par **Marion2**, le **26/01/2009** à **19:59**

RE,
Est-ce une plainte que vous avez déposée ou une main-courante ?
Une main-courante ne sert à rien, c'est une plainte qu'il faut déposer.
Envoyez à votre ex une nouvelle lettre recommandée AR en l'informant que si elle ne respecte pas votre droit de visite et d'hébergement, vous cesserez tout versement de la pension alimentaire et que vous déposerez une plainte à son encontre.
Contactez un avocat. Je pense que ce sera la meilleure solution.